

Fonds de série T

Répondre à vos besoins avec un flux de trésorerie prévisible.

Chaque investisseur est unique, mais les objectifs de placement de chacun tombent habituellement dans trois grandes catégories : plus-value du capital, préservation du capital et production d'un revenu. Trouver la bonne solution devient plus difficile, cependant, lorsque l'investisseur a plusieurs objectifs de placement.

Les fonds d'investissement BMO de série T versent des distributions mensuelles qui aident l'investisseur à mieux gérer ses besoins d'argent. Les fonds de série T procurent un revenu mensuel régulier et d'autres avantages importants :

- Utilisation plus productive du capital
- Plus grande souplesse en matière de placement

Que sont les fonds de série T?

Les fonds de série T procurent à l'investisseur un flux de trésorerie régulier et prévisible, quel que soit le revenu généré par les placements sous-jacents.

S'ils s'apparentent aux retraits automatiques ou aux plans de retrait automatiques (PRS), les fonds de série T comportent plusieurs différences importantes. Les retraits automatiques et les plans de retrait automatiques génèrent un flux mensuel à même la vente de parts du placement initial. Les fonds de série T génèrent chaque mois un flux de revenu par la simple distribution, et non la vente, d'une portion préétablie du placement de l'investisseur.

Comment fonctionnent-ils?

Chaque fonds de série T fixe un taux de distribution au début de l'année, taux qui est indiqué par le nom du fonds. Ainsi, un fonds de série T6 distribuera 6 % de son actif durant l'année.

On calcule le montant mensuel en appliquant le taux de distribution annuel au prix par part du fonds de série T à la fin de l'année civile précédente, ce qui donne un montant annuel par part pour l'année suivante. Ce montant annuel est ensuite divisé en 12 distributions égales, versées chaque mois (voir le Tableau 1).

Tout gain en capital ou distribution supplémentaire généré par le fonds est versé à la fin de l'année. Après la fin de l'année, des reçus d'impôt sont émis qui donnent le détail des revenus de placement – intérêts, dividendes et gains en capital – et de tout remboursement de capital versés par chaque fonds de série T.

Calcul des liquidités (Tableau 1)

Taux de distribution annuel de 6 % sur un placement de 100 000 \$

100 000 \$ / prix par part de 10 \$ le 31 décembre de l'année précédente

= 10 000 parts

Taux de distribution annuel de 6 % x prix par part de 10 \$ le 31 décembre de l'année précédente

= distribution annuelle de 0,60 \$ par part

Distribution annuelle de 0,60 \$ par part / 12 mois

= distribution mensuelle de 0,05 \$ par part

Flux de trésorerie mensuel de 0,05 \$ par part x 10 000 parts

= flux de trésorerie mensuel de 500 \$

fins d'illustration seulement.

Quels sont les avantages de la série T?

Caractéristiques fiscales de la série T

L'Agence du revenu du Canada (ARC) reconnaît quatre types de gain de placement aux fins de l'impôt : intérêts, dividendes, gains en capital et remboursements de capital. Chaque type de gain de placement est traité différemment par l'ARC, de sorte que certains sont nettement plus attrayants une fois l'impôt prélevé.

L'objet d'un fonds de série T consiste à générer un revenu mensuel régulier, peu importe les placements sous-jacents qui s'y trouvent. Certains fonds de série T tentent de maximiser le remboursement de capital issu d'un placement dans une catégorie d'actif qui, traditionnellement, ne génère pas de revenu, comme les actions non productrices de dividendes.

Généralement, le remboursement de capital n'est pas assujéti à l'impôt; on l'utilise pour réduire le prix de base rajusté (PBR) du placement de l'investisseur. Si ce prix de base rajusté est ramené un jour ou l'autre à zéro, le produit de toute distribution subséquente ou de tout rachat ultérieur du placement est imposé comme gain en capital. Cela comporte deux avantages. D'abord, l'investisseur peut différer l'impôt à payer; ce faisant, il décide du moment où il le paiera. Ensuite, lorsqu'un gain est réalisé, celui-ci est imposé au taux préférentiel des gains en capital, lequel est moins élevé que le taux d'imposition des intérêts ou que celui des dividendes dans la plupart des provinces.

Le remboursement de capital expliqué

Le remboursement de capital est tout simplement égal à la différence entre le montant distribué par chaque fonds de série T et le revenu imposable (le total des intérêts, des dividendes et des gains en capital) gagné par le fonds. Par exemple, si un fonds distribue 20 cents et que son revenu imposable totalise 5 cents, la différence de 15 cents sera traitée comme un remboursement de capital. Le remboursement de capital n'est pas imposable dans l'immédiat parce qu'il n'est pas considéré comme un revenu, mais plutôt comme un remboursement du capital de l'investisseur.

L'équation du PBR

Montant payé pour les parts ou les actions de fonds d'investissement + Montant des parts ou des actions réinvesties

— Remboursements de capital

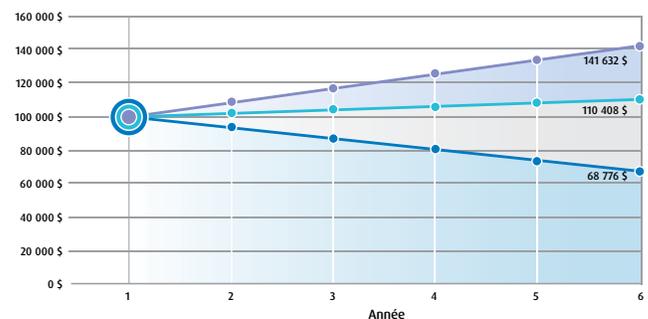
= **Prix de base rajusté**

Utilisation plus productive du capital

Comme nous l'avons déjà mentionné, les fonds et portefeuilles de série T sont plus avantageux sur le plan fiscal parce qu'il n'y a pas d'impôt à payer sur le remboursement de capital dans l'année où il est reçu, seulement lorsque le placement est vendu. Cela permet une utilisation plus productive du capital de trois façons : des taux de distribution plus faibles suffisent à combler vos besoins d'argent; un plus gros capital est à l'œuvre; et l'impôt à payer est différé.

Dans le Graphique 1, nous avons l'exemple d'un fonds de série T qui distribue 6 % de flux de trésorerie annuel, pour un placement de 100 000 \$ qui génère un rendement annuel total de 8 %.

Croissance de 8 % - 6 % de flux de trésorerie annuel (Graphique 1)



Aux fins d'illustration seulement.

Dans cet exemple, le fonds de série T génère un rendement supérieur de 6 % au taux de distribution annuel de 2 %. Le fonds est non seulement capable de verser la distribution annuelle, mais une plus grande partie du capital reste placée, d'où une plus-value du placement.

En bénéficiant d'une plus-value de 8 % du marché sur cinq ans, l'investisseur du graphique 1 a pu générer un flux de trésorerie annuel de 6 000 \$ et réaliser une plus-value de capital supérieure à 10 000 \$ au cours de la période. Il faut bien se rendre compte que le remboursement de capital ne veut pas dire qu'on ne paiera pas d'impôt; c'est plutôt que l'impôt sera différé jusqu'à la vente du placement.

Plus grande souplesse en matière de placement

Les fonds de série T procurent une plus grande souplesse à l'investisseur en offrant une solution de rechange aux mécanismes de revenu traditionnels. Les investisseurs ont la possibilité de choisir entre les séries T4 et T6 afin de personnaliser le niveau de flux de trésorerie qu'ils reçoivent. Comme les fonds de série T sont devenus plus populaires, il est maintenant possible d'investir dans une multitude de catégories d'actif - composante essentielle d'un portefeuille diversifié -, tout en générant des liquidités très attendues. Offrant de nombreuses options de placement, les fonds de série T de BMO procurent à l'investisseur une très grande souplesse en matière de placement.

Considérations sur la série T

Composition des flux de trésorerie de la série T

Lorsqu'on opte pour un fonds de série T, il faut bien se rendre compte que le montant du remboursement de capital généré par les flux de trésorerie dépend en grande partie des caractéristiques du fonds. Certains fonds de série T vont générer un remboursement de capital plus élevé que d'autres. Les fonds qui investissent dans des obligations productrices d'intérêts réduiront le montant du remboursement de capital distribué.

Différences entre les catégories d'actif

Les fonds qui peuvent générer les flux de remboursement de capital les plus élevés peuvent être aussi plus volatils. L'investisseur doit être conscient du phénomène lorsqu'il sélectionne les fonds de série T appropriés pour les inclure dans son portefeuille. En règle générale, ces fonds comportent les mêmes caractéristiques de risque et de rendement que les fonds sous-jacents et les catégories d'actif dans lesquelles ils investissent.



Cette communication est fournie à titre informatif seulement. L'information qui s'y trouve ne constitue pas une source de conseils fiscaux, juridiques ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation de l'investisseur. Il est préférable, en toute circonstance, d'obtenir l'avis de professionnels.

Les distributions ne sont pas garanties et peuvent fluctuer. Les taux de distribution peuvent changer sans préavis (à la hausse ou à la baisse) selon les conditions du marché. Le versement des distributions ne doit pas être confondu avec le rendement ou le taux de rendement du fonds d'investissement. Si les distributions versées par le fonds d'investissement sont supérieures à son rendement, votre placement initial perdra de la valeur. Les distributions versées du fait de gains en capital réalisés par un fonds d'investissement, ainsi que le revenu et les dividendes accumulés par un fonds d'investissement, font partie de votre revenu imposable de l'année où ils ont été versés. Le prix de base rajusté est réduit du montant de tout remboursement de capital. Si le prix de base rajusté est inférieur à zéro, il vous faudra payer l'impôt sur les gains en capital sur la portion du montant qui est inférieure à zéro. Veuillez consulter la politique de distribution pour les fonds d'investissement BMO énoncée dans le prospectus. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la politique de distribution des fonds d'investissement BMO pertinents dans le prospectus simplifié.

Les placements dans les fonds d'investissement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi (le cas échéant), de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ou le prospectus du fonds d'investissement pertinent avant d'investir. Les fonds d'investissement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.

Pour obtenir un résumé des risques liés à un placement dans un fonds d'investissement BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus.

Les fonds d'investissement BMO sont gérés par BMO Investissements Inc., une société de gestion de fonds d'investissement et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

MD/MC Marque de commerce déposée / marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.